

Hébergement - TNT OM Important

ANNEXE H7 - Règles d'accès
aux sites gérés par TDF

OFFRE DE REFERENCE 2022

Version 2022_1 du 8 juillet 2022

TABLE DES MATIERES

1.	DISPOSITIONS GENERALES	3
2.	SECURITE DU PERSONNEL DE L'OPERATEUR.....	3
3.	ACCES DE L'OPERATEUR AUX SITES.....	4
3.1.	Définition des zones d'accès sur les Sites de TDF	4
3.2.	Contrôle d'accès.....	5
3.3.	Accréditations et autorisations d'accès	5
3.3.1	Mandataire.....	5
3.3.2	Accréditation.....	6
3.3.3	Autorisation	6
3.4.	Conditions générales d'accès	6
3.5.	Modalités d'accès	7
3.5.1.	Généralités	7
3.5.2.	Accès « URGENT »	7
3.5.3.	Accès « PLANIFIÉ » (ou non urgent)	8
3.5.4.	Accès pour TRAVAUX.....	8
4.	GESTION DES ACCES.....	8
4.1.	Gestion des moyens d'accès.....	8
4.2.	Gestion des droits d'accès	8



1. Dispositions générales

L'Opérateur applique toutes les mesures de contrôle et de surveillance et toutes les consignes de sécurité qui lui sont demandées par TDF.

L'Opérateur peut accéder 24h/24 et 7j/7 au bâtiment où sont installés ses équipements de diffusion, à l'exception toutefois des Sites qui font l'objet de conditions particulières, notamment de Défense. L'Opérateur est par ailleurs informé que, suite à la mise en place de plans de type Vigipirate, TDF peut être amenée à modifier les conditions d'accès à certains de ses Sites, en cours de Contrat, pour des motifs d'ordre public.

Dans le cas de Sites qui font l'objet de conditions particulières, détaillées dans les Propositions Techniques et Commerciales correspondantes, l'accès au bâtiment s'effectue en présence d'une personne explicitement désignée par TDF (accès avec accompagnement).

Par ailleurs, certaines zones des Sites de TDF sont qualifiées de « zones à accès restreint » :

- Zone d'activités propres à TDF regroupant les installations techniques de TDF,
- Zone dédiée à l'Opérateur mais nécessitant un accès par une zone d'activités propre à TDF,
- Zone à contraintes d'accès spécifiques (équipements d'énergie, Pylônes de certains Sites...).

Ces zones ne sont accessibles qu'aux salariés de TDF, ou aux salariés des Opérateurs accompagnés par un salarié mandaté par TDF.

Les zones à accès restreint dans lesquelles sont installés des équipements de l'Opérateur seront listées pour chacun des Sites dans la Proposition Technique et Commerciale : l'accès aux équipements situés dans une zone à accès restreint devra systématiquement faire l'objet d'un accompagnement.

Les règles d'accès aux Sites applicables aux salariés de l'Opérateur et à ses sous-traitants, font l'objet d'une instruction particulière qui sera remise à l'Opérateur.

Par ailleurs, TDF devra pouvoir accéder de façon permanente aux locaux où sont installés les équipements de l'Opérateur, en cas d'urgence.

2. Sécurité du personnel de l'Opérateur

Les personnels accédant aux Sites doivent se conformer à la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité et notamment aux dispositions du décret n° 92-158 du 20 février 1992 fixant les prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux dans un établissement par une entreprise extérieure.

Afin de permettre à l'Opérateur de tenir compte des particularités des Sites pour habiliter son personnel, outre les règles d'hygiène et de sécurité en vigueur sur tous les Sites remis à l'Opérateur et conformément aux dispositions de l'article R 237-6 du code du travail, chaque Site fera l'objet d'une visite conjointe, préalable à la première intervention de l'Opérateur sur le Site, au cours de laquelle TDF fournira à l'Opérateur les informations prescrites à l'article susmentionné du code du travail dont notamment :

- les limites du secteur d'intervention de l'Opérateur et de son personnel ;
- les zones de ce secteur qui peuvent présenter des dangers pour le personnel de l'Opérateur ;





- les voies de circulation que pourront emprunter le personnel de l'Opérateur ainsi que les voies d'accès aux locaux utilisés par l'Opérateur;
- les consignes de sécurité de TDF applicables pour les opérations que l'Opérateur ou son personnel aura à réaliser sur le Site ;
- toutes informations nécessaires à la protection des matériels et aux modes opératoires dès lors qu'ils ont une incidence sur l'hygiène et la sécurité.

En outre un plan de prévention travaux sera établi en commun par TDF et l'Opérateur dès lors qu'une des conditions prévues à l'article R 237-8 du code du travail sera remplie.

A l'issue de cette visite un compte rendu sera signé par l'Opérateur et TDF dans lequel l'Opérateur reconnaîtra avoir pris connaissance des risques et des dispositifs de sécurité relatifs au Site ainsi que des règlements d'hygiène et de sécurité applicables sur les Sites TDF.

L'Opérateur étant responsable de la sécurité de ses personnels, il les informe et contrôle leur capacité à travailler sur les Sites objets du Service Hébergement TNT.

Les personnels de l'Opérateur accédant aux Sites, dûment autorisés par lui, sont donc réputés connaître parfaitement les risques liés aux activités de l'Opérateur et de TDF, ainsi que les risques liés aux travaux à réaliser et les risques particuliers liés aux Sites de TDF eux-mêmes.

Enfin pour certains travaux qui entrent dans une des catégories prévues au décret 94-1159 du 26/12/94 sur la coordination des chantiers, l'Opérateur désigne un coordonnateur sécurité qui établira notamment le plan de prévention.

De ce fait, TDF n'est pas responsable à l'égard de tout incident ou accident qui pourrait survenir à l'occasion d'un accès par le personnel de l'Opérateur ou celui de son sous-traitant agissant en son nom.

L'Opérateur ne communiquera les informations relatives aux Sites de TDF qu'aux seules personnes pour lesquelles elles sont indispensables dans l'exercice de leur fonction. Ces personnes devront respecter la stricte confidentialité de ces informations. L'Opérateur demeure, en toute hypothèse, responsable à l'égard de TDF de tous dommages résultant d'une utilisation anormale de ces informations, par ses personnels, ses sous-traitants ou toute autre personne en ayant eu connaissance de son fait.

3. Accès de l'Opérateur aux Sites

L'Opérateur s'organise sous sa propre responsabilité pour se rendre à l'adresse des Sites et veille à se pourvoir des véhicules et équipements adéquats pour emprunter les routes ou chemins menant aux Sites. TDF doit uniquement mettre en œuvre les moyens nécessaires à l'ouverture des portes permettant l'accès aux équipements de l'Opérateur.

3.1. Définition des zones d'accès sur les Sites de TDF

Sur chacun des Sites de TDF, on distingue deux types de zones :

1) ZONE A ACCES SANS ACCOMPAGNEMENT :

ZONE D'ACTIVITE DEDIEE A L'OPERATEUR OU A PLUSIEURS OPERATEURS CLIENTS REGROUPANT LEURS EQUIPEMENTS, A LAQUELLE L'OPERATEUR A ACCES SANS ACCOMPAGNEMENT.





2) ZONE A ACCES RESTREINT :

- ✓ ZONE D'ACTIVITES PROPRES A TDF REGROUPANT LES INSTALLATIONS TECHNIQUES DE TDF ;
- ✓ ZONE DEDIEE A L'ENTREPRISE MAIS NECESSITANT UN ACCES PAR UNE ZONE D'ACTIVITES PROPRE A TDF ;
- ✓ ZONE A CONTRAINTES D'ACCES SPECIFIQUES (EQUIPEMENTS DE L'ENERGIE, PYLONES DE CERTAINS SITES...).

CES ZONES NE SONT ACCESSIBLES QU'AUX SALARIES DE TDF, OU AUX SALARIES DES OPERATEURS OU DE LEURS SOUS-TRAITANTS ACCOMPAGNES PAR UN SALARIE MANDATE PAR TDF.

Pour chaque Station Radioélectrique à laquelle souhaite accéder l'Opérateur, les types de zones d'accès sont précisés dans la Proposition Technique et Commerciale établie pour chaque Site.

TDF se réserve le droit de mettre en place des dispositifs matériels de protection, de surveillance et d'alarme, et de prendre toutes mesures complémentaires concernant la sécurité d'un Site, et d'en informer l'Opérateur.

3.2. Contrôle d'accès

Le contrôle d'accès est un dispositif qui permet le contrôle des personnes se présentant à l'entrée d'un Site ou d'une zone grâce à un lecteur de badge ou un autre dispositif adapté équipant l'entrée de la zone.

L'identification par liaison phonique n'est pas considérée comme contrôle d'accès.

3.3. Accréditations et autorisations d'accès

Ce paragraphe décrit les modalités d'accès aux Sites de TDF par les personnels de l'Opérateur ou par ses sous-traitants qui sont soumis aux mêmes règles que celles applicables à l'Opérateur et à ses personnels.

Selon les règles de sécurité relatives aux Sites de TDF, éventuellement imposées par des contraintes extérieures, l'accès relève :

- soit d'une « accréditation » décrite au paragraphe III.3.2, accordée par TDF ;
- soit d'une « autorisation » décrite au paragraphe III.3.3, directement gérée par l'Opérateur.

Ces notions, propres à chaque Site, sont transversales par rapport aux deux types de zones : il existe donc des zones :

- à accès restreint nécessitant une accréditation,
- à accès restreint nécessitant une simple autorisation,
- sans accompagnement, nécessitant une accréditation,
- sans accompagnement, nécessitant une simple autorisation.

3.3.1 Mandataire

En vue de l'identification des intervenants, l'Opérateur désigne parmi son personnel un **mandataire** chargé :

- d'établir et tenir à jour, et à la disposition de TDF, une liste du personnel de l'Opérateur ou de ses sous-traitants susceptibles d'avoir accès à la Station Radioélectrique de l'Opérateur installée sur le SITE,
- de garantir la qualification des personnels susceptibles d'avoir accès à la station radioélectrique,
- de garantir que les personnels susceptibles d'avoir accès au Site possèdent les moyens d'intervention requis au titre des consignes et de la réglementation,
- de garantir le respect de l'application des règles décrites dans la présente annexe.





L'Opérateur fournit à TDF les renseignements nominatifs concernant ce mandataire grâce au document fourni en **Annexe 1** des présentes.

3.3.2 Accréditation

On appelle « **Site avec accréditation** » un Site pour lequel les autorisations éventuelles d'accès sont délivrées nominativement par TDF. Le statut de chaque Site est précisé dans la Proposition Technique et Commerciale établie pour ce Site.

En vue d'accréditation pour l'accès à ces Sites, l'Opérateur s'engage à fournir à TDF une fiche de renseignements (modèle porté en **Annexe 2** des présentes) pour les intervenants susceptibles d'avoir accès aux installations lui appartenant sur lesdits Sites, aussi bien pour les salariés de l'Opérateur que pour les salariés des entreprises sous-traitantes. Le mandataire désigné au paragraphe III.3.1 est l'interlocuteur de TDF pour la gestion des accréditations.

L'Opérateur s'engage à limiter l'accès sur le Site aux seuls salariés accrédités.

Les accréditations sont limitées au maximum à la durée du Contrat.

3.3.3 Autorisation

On appelle « **Site avec autorisation** » un Site pour lequel les autorisations éventuelles d'accès sont gérées directement par l'Opérateur. Le statut de chaque Site est précisé dans la Proposition Technique et Commerciale établie pour ce Site. Le mandataire désigné au paragraphe III.3.1 gère l'ensemble des autorisations d'accès aux Sites.

L'Opérateur s'engage à limiter l'accès sur le Site aux seuls salariés autorisés.

3.4. Conditions générales d'accès

TDF fournit à l'Opérateur et à ses sous-traitants lors de la Mise à Disposition, puis lors de toute évolution des conditions d'accès, les moyens d'accès appropriés (badges ou clés ou autres éléments d'accès selon le dispositif d'accès déployé par TDF sur le Site).

L'accès aux Sites de TDF est accordé sous réserve que l'Opérateur et ses sous-traitants respectent l'ensemble des dispositions décrites dans ce document et, plus généralement l'ensemble du Contrat. L'Opérateur aura eu, au préalable, communication des consignes de sécurité relatives à chaque Site : en particulier, un plan de prévention aura été établi conjointement avec l'Opérateur et ses sous-traitants.

L'Opérateur s'engage à se conformer aux règles de sécurité prescrites par TDF qui lui auront été fournies sous forme électronique ou sous forme papier et à les faire respecter par ses sous-traitants.

L'Opérateur et ses sous-traitants intervenants sur le Site sont tenus de se conformer aux prescriptions du présent texte ou qui en sont la conséquence. Ils s'abstiennent de tout acte ou comportement qui serait incompatible avec l'objet des mesures de contrôle instaurées par TDF.

Conformément aux Conditions Générales de Service tout manquement à l'une des règles de la présente Annexe **H7** entraîne automatiquement la suspension ou la suppression des droits d'accès de la ou des personnes concernées et peut constituer un manquement grave au sens de l'article 6 des dites Conditions Générales de Service, et ce, sans que ces mesures puissent engager à quelque titre que ce soit la responsabilité de TDF notamment à l'égard de l'Opérateur. Dans un tel cas, TDF avertira immédiatement l'Opérateur.

TDF se réserve le droit d'exercer contre l'Opérateur ou toute personne responsable du manquement, les actions nécessaires à la réparation des dommages en résultant.





Tout accès des clients de l'Opérateur sur un Site se fait sous la responsabilité de l'Opérateur et en présence de l'Opérateur, il s'effectue conformément au paragraphe 5 « modalités d'accès des accès planifiés ». En particulier, l'accès des clients de l'Opérateur dans les zones sans accompagnement de TDF s'effectue avec une personne de l'Opérateur **accréditée**, y compris sur un Site à autorisation.

3.5. Modalités d'accès

3.5.1. Généralités

Les modalités d'accès aux Sites TDF pour les Opérateurs clients découlent de la politique d'aménagement des Sites qui a notamment pour objectifs la gestion d'activités simultanées et la protection des biens et des personnes.

Tout accès de l'Opérateur ou d'un de ses sous-traitants sur un Site devra obligatoirement faire l'objet d'une demande préalable selon le modèle joint en annexe 3, adressée par courriel à l'adresse serviceclient@tdf.fr concerné tel que précisé en annexe 5, que l'accès soit avec ou sans accompagnement.

TDF se réserve le droit de modifier le mode de transmission des demandes des Opérateurs Tiers vers le Service Client de TDF.

Dans ce cas TDF en informe l'Opérateur Tiers afin que l'accès aux sites de TDF reste effectif.

Afin de gérer au mieux les activités sur les Sites de TDF, on distinguera trois types d'accès : URGENT, PLANIFIÉ ou pour TRAVAUX.

Lorsque l'accès est effectué avec accompagnement, TDF communique à l'interlocuteur de l'Opérateur dont les coordonnées sont mentionnées dans le formulaire les modalités de réalisation de l'accompagnement.

Les délais d'accès avec accompagnement sont précisés à l'Opérateur dans la Proposition Technique et Commerciale en fonction des spécificités et de la typologie du Site et/ou de la zone concernée ainsi qu'en fonction de la gestion opérationnelle des demandes d'accès et de la co-activité sur le Site.

3.5.2. Accès « URGENT »

La demande d'accès « urgent » de l'Opérateur sans accompagnement est réputée acceptée sans réponse de TDF au-delà d'un délai d'une heure à compter de l'envoi de la demande d'accès « urgent » sans accompagnement.

Lorsqu'il s'agit d'une demande d'accès urgent avec accompagnement, TDF s'engage à répondre dans un délai d'une heure et à confirmer les modalités de l'accompagnement à l'Opérateur.

En cas d'impossibilité d'accès ou d'impossibilité de mise en œuvre d'un accompagnement dans les délais souhaités par l'Opérateur, TDF s'engage à répondre dans un délai maximum d'une heure, par téléphone, pour indiquer le premier créneau d'intervention possible. Une fois l'accord trouvé, TDF confirmera les modalités d'accès au Site par retour de fax ou de courriel.





3.5.3. Accès « PLANIFIÉ » (ou non urgent)

Les demandes d'accès « planifiées » visent à garantir à l'Opérateur qu'il pourra accéder au Site dans un créneau convenu, et particulièrement dans les zones non dédiées dont l'accès urgent pourrait lui être refusé par mesure de sécurité, du fait de l'existence d'autres activités dans ces zones.

Les demandes d'accès « planifiées », avec ou sans accompagnement, sont transmises par l'Opérateur à TDF avec un préavis au moins égal à deux (2) jours ouvrés. TDF confirmera la possibilité d'intervention au moins un (1) jour ouvré avant l'heure prévue d'intervention.

Nota : En cas d'indisponibilité de l'accès sur le créneau demandé par l'Opérateur, TDF proposera au demandeur, par téléphone, un autre créneau d'intervention. Une fois un accord trouvé, TDF confirmera les modalités d'accès au Site par retour de fax ou de courriel.

3.5.4. Accès pour TRAVAUX

Les demandes d'accès avec ou sans accompagnement pour travaux nécessitant des mesures spécifiques (mesures de sécurité, accès de véhicules lourds, plan de prévention particulier...) sont transmises à TDF avec un préavis au moins égal à quatre (4) jours ouvrés. TDF confirmera l'intervention par fax ou par courriel, au plus tard deux (2) jours ouvrés après la réception de la demande.

Nota : En cas d'indisponibilité de l'accès sur le créneau demandé par l'Opérateur, TDF proposera au demandeur, par téléphone, un autre créneau d'intervention. Une fois un accord trouvé, TDF confirmera les modalités d'accès au Site par retour de fax ou de courriel.

4. Gestion des accès

4.1. Gestion des moyens d'accès

TDF remettra à l'Opérateur Tiers les moyens d'accès au site et à l'espace indoor cohabité mis à disposition dans le cadre de l'offre Hébergement TNT OM Important.

Les moyens d'accès (clé ou autre élément d'accès selon le dispositif mis en place) pourront être remis aux clients lors de la signature du contrat ou à l'occasion de la recette du Service Hébergement.

4.2. Gestion des droits d'accès

L'Opérateur Tiers est responsable du bon usage de ces moyens d'accès pendant la durée du contrat. Ces moyens d'accès sont remis à TDF à la fin du contrat.

En cas de perte ou de destruction des moyens d'accès remis à l'Opérateur par ce dernier, le changement du dispositif d'accès induit par cette perte ou cette destruction donnera lieu à facturation.

Le bordereau de prise en charge des moyens d'accès figure en Annexe 6.



Liste des annexes

ANNEXE 1 :

Formulaire de désignation du mandataire (délégation d'autorisation d'accès aux Sites TDF a un mandataire de l'Opérateur)

ANNEXE 2 :

Formulaire de demande d'accréditation pour accès aux Sites TDF

ANNEXE 3 :

Formulaire de demande d'accès urgent aux Sites TDF

ANNEXE 4 :

Formulaire de demande d'accès planifié aux Sites TDF

ANNEXE 5 :

Adresses TDF pour les demandes d'accès dans chaque territoire

ANNEXE 6 :

Bordereau de prise en charge de badges blancs/clés par le mandataire (badges temporaires pour les sous-traitants)

ANNEXE 9 :

Bordereau de prise en charge des moyens d'accès sur site non-équipé de système d'accès par badge

ANNEXE 7 :

Demande d'accès sur Site TDF pour les sous-traitants de l'Opérateur - planning global Travaux

ANNEXE 1

DESIGNATION DU MANDATAIRE

- Nom de l'entreprise ayant un contrat avec T.D.F.
- Date du contrat
- Limite de validité du contrat

- **Informations à fournir pour le mandataire**

- Nom :
- Prénom :
- Date de naissance :
- Lieu de naissance (commune, pays) :
- Adresse (domicile habituel) :
- Profession :
- Nom de l'entreprise avec laquelle la personne possède un contrat de travail :
- Service dans lequel est affectée la personne et responsabilités :
- Téléphone professionnel auquel la personne peut être jointe :

- **Signature du mandataire**

Pour TDF Le Directeur de l'Établissement (nom, prénom et signature) de TDF :	Pour l'Opérateur Nom, prénom et signature de la personne représentant l'Opérateur et garantissant l'exactitude des renseignements ci-dessus :
Date :	Date :

ANNEXE 2

DEMANDE D'ACCREDITATION POUR ACCES AUX SITES TDF

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Nom de l'entreprise ayant un contrat TDF• Date du contrat• Limite de validité du contrat• Nom du ou des Site(S) concerné(s) : |
|--|

Informations à fournir pour toute personne intervenant pour le compte de l'Opérateur et souhaitant accéder à un site TDF.

- Nom :
- Prénom :
- Lieu de naissance (commune, pays) :
- Date de naissance
- Nationalité(s) à la naissance :
- Nationalité(s) actuelle(s) détenue(s) :
- Adresse (domicile actuel) :
- Année d'acquisition de la nationalité française :
- Année d'arrivée en France :
- Profession :
- Nom de l'entreprise avec laquelle la personne possède un contrat de travail :
- Habilitation pour travail en hauteur délivrée par l'entreprise (oui / non) :
- Habilitation électrique (oui / non) :

<p style="text-align: center;"><u>Pour TDF</u> <u>Le Directeur de l'Établissement de TDF</u> (nom, prénom et signature) de TDF :</p> <p>Date :</p>	<p style="text-align: center;"><u>Pour l'Opérateur</u> Nom, prénom et signature du <u>mandataire</u> garantissant l'exactitude des renseignements ci-dessus</p> <p>Date :</p>
--	---

Annexe 3

	<h1>ACCES A UN SITE TDF</h1> <h2>- ACCES URGENT-</h2>	
--	---	---

PARTIE A COMPLETER PAR le client ou son représentant

Date de la demande :

TYPE ACCES	➔ ACCOMPAGNEMENT TDF pour ouverture porte <i>toute demande d'accompagnement sera facturable</i>	➔ INFORMATION D'ACCES SITE TDF En cas de non réponse (sous 1 heure) de la part de TDF, l'accès sera réputé autorisé et le client pourra se rendre sur le site de plein droit
------------	--	--

DESTI NATA IRE	Mail à transmettre à TDF Mail : ***Annexe 5 Fax : ***Annexe 5 Tel ***Annexe 5		
DEMANDEUR	Région Demandeuse : <input type="text"/> Réf demande : <input type="text"/> Service Demandeur : MAINTENANCE Nom du demandeur client (Responsable du projet) : <input type="text"/> Tel : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/> Mail : <input type="text"/> Interlocuteur TDF chez le client (rédacteur de la demande ^①) : <input type="text"/> Tel : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/> Mail : <input type="text"/>		
IDENTIFICATION SITE	N° Site client : <input type="text"/> Code IG TDF : <input type="text"/> Nom Site client : <input type="text"/> Nom site TDF : <input type="text"/> CP : <input type="text"/> Site SA : <input type="text"/> * Adresse Site : <input type="text"/> * Attention : Ces sites nécessitent une accréditation et un accompagnant obligatoire pour les zones SA.		
NATURE DE LA DEMANDE	➔ DATE SOUHAITEE DE L'ACCES : Date <input type="text"/> Heure <input type="text"/> Durée <input type="text"/> ➔ ZONE(s) CONCERNEE(s) : <input type="checkbox"/> Site <input type="checkbox"/> Local <input type="checkbox"/> Aérien <p style="text-align: center;">MAINTENANCE -</p> <p style="text-align: center;">Immédiat Délai de réponse TDF : 1 Heure max</p> Description des travaux : <input type="text"/> Sociétés et noms des personnes devant se rendre sur le site :		
	Société	Nom(s) intervenant(s)	Téléphone
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

PARTIE A COMPLETER PAR TDF et à retourner au rédacteur de la demande (①)

Retour TDF	Site accessible : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON, dans ce cas nouvelle date convenue : <input type="text"/> / <input type="text"/> un Représentant TDF sera présent : coordonnées (nom) : <input type="text"/> tél. : <input type="text"/> date du rdv sur site (JJ/MM/AA) : <input type="text"/> à (HH:MM) <input type="text"/> accès autorisé remise de clés ou de badges (préciser le lieu et le code d'accès si nécessaire) :
------------	--

Annexe 4

	<h1>ACCES A UN SITE TDF</h1> <h2>ACCES PLANIFIE -</h2>	
---	--	---

PARTIE A COMPLETER PAR le client ou son représentant

Date de la demande :

TYPE ACCES	<p>➔ ACCOMPAGNEMENT TDF</p> <p>Ouverture porte / Réalisation PP</p> <p><u>** toute demande d'accompagnement sera facturable **</u></p>		<p>➔ INFORMATION D'ACCES SITE TDF</p> <p>En cas de non-réponse de la part de TDF, l'accès sera réputé autorisé et le client pourra se rendre sur le site de plein droit</p>
-------------------	---	--	--

DESTI NATAI RE	<p>Mail à transmettre à TDF</p> <p>Mail : <u>***Annexe 5</u> Fax : <u>***Annexe 5</u> Tel <u>***Annexe 5</u></p>
-----------------------	---

DEMANDEUR	<p>Région Demandeuse : <input type="text"/> Ref demande : <input type="text"/></p> <p>Service Demandeur : MAINTENANCE - INGENIERIE - DEPLOIEMENT / EPR</p> <p>Nom du demandeur chez le client (Responsable du projet) : <input type="text"/></p> <p>Tel : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/> Mail : <input type="text"/></p> <p>Interlocuteur TDF chez le client (rédacteur de la demande①) : <input type="text"/></p> <p>Tel : <input type="text"/> Fax : <input type="text"/> Mail : <input type="text"/></p>
------------------	--

IDENTIFICATION SITE	<p>N° Site client : <input type="text"/> Code IG TDF : <input type="text"/></p> <p>Nom Site client : <input type="text"/> Nom site TDF : <input type="text"/></p> <p>CP : <input type="text"/> Site SA : <input type="text"/> *</p> <p>Adresse Site : <input type="text"/></p> <p>*Attention : Ces sites nécessitent une accréditation et un accompagnent obligatoire pour les zones SA.</p>
----------------------------	---

NATURE DE LA DEMANDE	<p>➔ DATE SOUHAITEE DE L'ACCES : Date <input type="text"/> Heure <input type="text"/> Durée <input type="text"/></p> <p>➔ ZONE(s) CONCERNEE(s) : <input type="checkbox"/>Site <input type="checkbox"/>Local <input type="checkbox"/>Aérien</p>																
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 45%; text-align: center;"> MAINTENANCE Planifiée Délai de prévenance : 2 jours </td> <td style="width: 5%; background-color: #00FF00;"></td> <td style="width: 50%;"> 1. INGENIERIE / DEPLOIEMENT / EPR VT de faisabilité Lancement des tx ➤ N° de projet TDF : <input type="text"/> Autres : Délai de prévenance : Idéal = 1 semaine / Min = 4 jours </td> </tr> </table>	MAINTENANCE Planifiée Délai de prévenance : 2 jours		1. INGENIERIE / DEPLOIEMENT / EPR VT de faisabilité Lancement des tx ➤ N° de projet TDF : <input type="text"/> Autres : Délai de prévenance : Idéal = 1 semaine / Min = 4 jours													
MAINTENANCE Planifiée Délai de prévenance : 2 jours		1. INGENIERIE / DEPLOIEMENT / EPR VT de faisabilité Lancement des tx ➤ N° de projet TDF : <input type="text"/> Autres : Délai de prévenance : Idéal = 1 semaine / Min = 4 jours															
	<p>Description des travaux : <input type="text"/></p>																
	<p>Sociétés et noms des personnes devant se rendre sur le site :</p> <table border="1" style="width: 100%;"> <thead> <tr> <th style="width: 25%;">Société</th> <th style="width: 40%;">Nom(s) intervenant(s)</th> <th style="width: 15%;">Téléphone</th> <th style="width: 20%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> <tr> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> <td><input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>	Société	Nom(s) intervenant(s)	Téléphone		<input type="text"/>											
Société	Nom(s) intervenant(s)	Téléphone															
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>														
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>														
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>														

PARTIE A COMPLETER PAR TDF et à retourner au rédacteur de la demande (①)

Retour TDF	<p>Site accessible : OUI NON , dans ce cas nouvelle date convenue : <input type="text"/> / <input type="text"/></p> <p>un Représentant TDF sera présent : coordonnées (nom) : <input type="text"/> tél. : <input type="text"/></p> <p>date du rdv sur site (JJ/MM/AA) : <input type="text"/> à (HH:MM) <input type="text"/></p> <p>accès autorisé</p> <p>remise de clés ou de badges (préciser le lieu et le code d'accès si nécessaire) :</p>
-------------------	--



Annexe 5

Adresses TDF

Territoire	Adresse	Téléphone
Guadeloupe St Barth & St Martin	TDF Arnouville - B.P. 39 97170 Petit Bourg	05 90 26 56 66
Guyane	TDF BP 7024 97307 Cayenne Cedex	05 94 35 05 50
Martinique	TDF Route du Vert Pré 97232 Le Lamentin	05 96 51 16 93
St Pierre & Miquelon	TDF Centre Anse à Pierre Route de l'Anse à Pierre 97500 St Pierre et Miquelon	05 08 41 43 91
Réunion	TDF 23-25, rue Pierre Aubert ZI du Chaudron 97490 Sainte Clothilde	02 62 92 43 43
Mayotte	TDF BP 180 - Badamiers 97610 Mayotte	02 62 92 43 43

ANNEXE 6

BORDEREAU DE PRISE EN CHARGE DES MOYENS D'ACCES

Nom du site :

Nom de l'Opérateur :

Contrat d'Hébergement signé le :

Nom du mandataire :

Fonction :

N° de téléphone :

Type de moyen d'accès (1)	Référence, identification

(1) : clé standard, clé codée, code cadenas, etc.

DATE DE REMISE :

Remis pour TDF par

Reçus pour l'Opérateur par

Nom :

Nom :

Prénom :

Prénom :

ANNEXE 7
FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCES SUR SITE TDF POUR LES SOUS-TRAITANTS DE L'OPERATEUR - planning global Travaux -

Nom de l'Opérateur :	
Nom du Mandataire :	
Nom du site :	
Date de la demande :	

Date d'ouverture du chantier (**)	
Nom du Chef de projet TNT	

(à remplir par TDF)

Demande d'accès à

Espace client

Sous-traitant Nom de l'entreprise	Entreprise Nom du responsable chantier - titulaire d'un badge blanc	N° Téléphone du titulaire	N° Télécopie du titulaire	Nature de l'intervention	Salle Cohabitée	Zone parabole	Zone aérothermes	Zone GE	Autres zones	Pylône (*)	Date début des travaux	Date de fin de travaux	N° badge/clé
											Plage horaire		

(*) : Accompagnement TDF requis

(**) : Planifiée le jour de l'état des lieux de l'espace dédié mis à disposition par TDF



TDF - SAS au capital de 166 956 512 EUR.
SIREN 342 404 399 RCS Nanterre

Siège Social

155 bis, avenue Pierre Brossolette
92120 Montrouge
France
Tel : 33(0)1 55 95 10 00